Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19 12 2024
ID : 037-213700313-20241216-D2024_151-DE

ville de BOURGUEIL

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 10 décembre 2024, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers votants : **25**

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, François LEBON, Cécile PICHOT, Nicole LOIRE MOREAU, Lucien LORIEUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Sébastien VOYARD donne pouvoir à Mme Emmanuelle VEILLE
Mme Nadine LEROYER donne pouvoir à Mme Catherine TENDRON
M. Frédéric CLÉMENT donne pouvoir à M. Gilles PELLÉ
M. Michel CHOLLET donne pouvoir à M. Benoît BARANGER
Mme Maguy TENNEGUIN ROINÉ donne pouvoir à M. Lucien LORIEUX
M. Loïc VASSEUR donne pouvoir à Mme Nicole LOIRE MOREAU

Absent :
M. Pascal PINARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GASNIER est désigné pour remplir cette fonction.

D2024_151 FINANCES – MISE A JOUR DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL ET DU TERRAIN D'ACCUEIL

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence de Madame Nadine LEROYER, déléguée en charge du camping municipal et du plan d'eau

EXPOSÉ DES MOTIFS
Madame Nadine LEROYER informe l'Assemblée qu'il convient de réévaluer les tarifs du camping municipal et du terrain d'accueil pour l'année 2025.

Au vu de ces éléments,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,
VU la délibération du conseil municipal n°2024_041 en date du 27 mars 2024, portant mise à jour des tarifs du camping municipal et du terrain d'accueil,
VU le budget annexe Camping municipal,
CONSIDÉRANT qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer à compter du 1er janvier 2025,
CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité Camping-terrain d'accueil en date du 3 décembre 2024.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

❒ **APPROUVE** l'actualisation des tarifs du camping municipal et du terrain d'accueil à compter du 1er janvier 2025, tels que détaillés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19 12 2024
ID : 037-213700313-20241216-D2024_151-DE

		Tarifs au 1er avril 2024 en €	Tarifs au 1er janvier 2025 en €
Camping emplacement – période du 1er mai au 15 septembre			
a) Tarif journalier (par nuitée)	Forfait emplacement sans électricité y compris voiture et caravane ou camping-car	8,20	8.60
	Forfait électricité	4,20	4.40
b) Par personne et par jour	~~Enfant de moins de 3 ans~~	~~Gratuit~~	
	Enfant de - de 15 ans	1.80	2.10
	Enfant à partir de 15 ans et adulte	2.80	3.00
c) Par animal de compagnie/jour		2.00	2.00
d) Divers	Machine à laver : le jeton sans lessive environ 40 minutes	6.00	6.00
	Sèche-linge (le jeton) environ 40 minutes	5.00	5.00
	Wifi	Gratuite	Gratuite
e) Abri cyclo (tente "Bivouac") avec électricité (par nuitée)			
	Randonneurs « Loire à Vélo » (pédestres, équestres…)	25.00	27.00
Camping – Centre de loisirs			
Par personne et par jour	Emplacement avec électricité par jour	23.85	27.00
	Enfant de moins de 10 ans	1.80	2.10
	Enfant à partir de 10 ans et adulte	2.80	3.00
Mini-Golf			
	Enfant à partir de 10 ans et adulte	4.00	4.00
	Enfant de moins de 10 ans	2.50	2.50
Terrain d'Accueil			
	Avec une personne	4.90 /jour	4.90 /jour
	À partir de la 2ème personne		
	Enfant de moins de 15 ans	1.65 /jour	1.65 /jour
	Enfant à partir de 15 ans et adulte	2.65 /jour	2.65 /jour
b) Redevance électrique (chauffage, éclairage)	Début mai à fin septembre	5.45 /jour	5.45 /jour
	Début octobre à fin avril	10.75 /jour	10.75 /jour
c) Garage mort (emplacement sur lequel reste la caravane sans les occupants)	Sans électricité	1.90 /jour	1.90 /jour
	Début mai à fin septembre	3.90 /jour	3.90 /jour
	Début octobre à fin avril	4.90 /jour	4.90 /jour
d) Animal de compagnie	Animal de compagnie par jour	2.00	2.00
e) wifi		Gratuite	Gratuite
Terrain d'accueil – mobil-home			
Mai à septembre	1 semaine	240.00	200.00
Octobre à avril	1 semaine	300.00	250.00
Tarifs pour les articles manquants ou cassés dans le mobil-home du terrain d'accueil			
Couvert		1,50	1,50
Verre		2.50	2.50
Bol		2.50	2.50
Assiette		2.50	2.50
Range couvert		5.00	5.00
Économe		1.50	1.50
Spatule		3.00	3.00
Cuillère en bois		3.00	3.00
Écumoire		3.00	3.00
Louche		3.00	3.00
Ouvre boite		2.50	2.50
Plat		5.00	5.00
Cafetière		15.00	15.00
Grille-pain		15.00	15.00
Poêle		10.00	10.00
Casserole		10.00	10.00
Faitout		20.00	20.00
Service à orangeade		5.00	5.00
Carafe		5.00	5.00
Essoreuse à salade		5.00	5.00

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19 12 2024
ID : 037-213700313-20241216-D2024_151-DE

Dessous de plat		5.00	5.00
Centre de table		5.00	5.00
Planche à découper		5.00	5.00
Égouttoir à vaisselle		5.00	5.00
Plateau		5.00	5.00
Cloche à micro-ondes		3.00	3.00
Poubelle		10.00	10.00
Articles pour la chambre			
Couverture		10.00	10.00
Oreiller		5.00	5.00
Articles divers			
Télévision		160.00	160.00
Parasol		15.00	15.00
Étendoir à linge		25.00	25.00
Chaise extérieur		10.00	10.00
Table extérieur		25.00	25.00
Caution pour le prêt de matériel			
Rallonge électrique		50.00	50.00
Grille + brosse barbecue		20.00	20.00
Adaptateur		30.00	30.00
Raquettes de ping-pong (2 raquettes + 2 balles)		10.00	10.00

❒ **ABROGE** à compter du 1er janvier 2025 la délibération n°2024_041 en date du 27 mars 2024 relative aux tarifs du camping municipal et du terrain d'accueil,
❒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier,
❒ **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe CAMPING MUNICIPAL.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la date de la publication en ligne sur le site Internet de la commune de Bourgueil, soit la date de sa réception en Préfecture.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 16 décembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de :
- **La publication en ligne le :** 19 12 2024
- **La transmission en Préfecture de Tours le :**

Le secrétaire de séance,
Thierry GASNIER

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140

Le Maire,
Benoît BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140